



RAPPORT DU RÉSEAU PORCIN AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS

FAITS SAILLANTS — Octobre à décembre 2024

- **Première détection d'influenza porcine souche H3N2 2010.1 au Québec**

La souche d'influenza porcine H3N2 2010.1, qui est apparue pour la première fois au Canada en avril 2023 dans la province de l'Ontario, a été détectée au Québec en novembre 2024. Depuis, un total de 7 cas a été diagnostiqué.

- **Cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) et deltacoronavirus porcin (DCVP) au Québec**

En février 2025, un cas de DEP et DCVP a été détecté dans un élevage québécois, dans la région administrative de la Montérégie. En mars 2025, un deuxième cas de DCVP a été détecté dans un élevage de la Beauce. Le Québec n'est donc plus exempt de ces virus.

- **Mise à jour de la situation de la diarrhée épidémique porcine (DEP) et deltacoronavirus porcin (DCVP) en Ontario**

Au quatrième trimestre de 2024, l'Ontario a eu 4 cas de DEP et/ou DCVP ainsi que 31 nouveaux cas au cours du premier trimestre de 2025. Il faut être vigilant particulièrement avec les porcs provenant de l'Ontario, des porcs ayant côtoyé des porcs ontariens ou encore lors d'un arrêt dans le transport de vos animaux dans cette province.

Avis : les informations contenues dans ce rapport résument certains aspects de situations cliniques ou autres cas rapportés par les médecins vétérinaires membres du réseau porcin, les médecins vétérinaires praticiens et le Laboratoire de santé animale du MAPAQ. Ces informations sont basées sur des impressions cliniques et des résultats de laboratoire pour le trimestre concerné. Votre jugement professionnel est requis pour l'interprétation et l'utilisation de ces informations.

Première détection d'influenza porcine souche H3N2 2010.1 au Québec

En avril 2023, une nouvelle souche d'influenza porcine, la souche H3N2 clade 2010.1, a fait son apparition en Ontario. Ce virus n'avait jamais été répertorié au Canada auparavant. Il est toutefois semblable à une souche qui est dominante aux États-Unis depuis plusieurs années. En Ontario, les cas rapportés se manifestaient par de la toux à tous les stades de production, une baisse d'appétit chez les truies avec fièvre et avortement ainsi qu'une baisse d'appétit et un taux de mortalité augmenté en raison des infections secondaires chez les porcs en croissance.

La première apparition de cette souche au Québec a eu lieu en novembre 2024, et cinq autres cas ont été détectés par la suite, tous dans Chaudière-Appalaches. Un septième et dernier cas a été échantillonné en décembre en Montérégie. La situation au Québec concernant cette souche de l'influenza porcin est différente de celle qui a été observée en Ontario. Le virus semble se propager moins rapidement dans les troupeaux québécois alors que les signes cliniques de toux étaient plus légers et auto-limitants dans la plupart des cas rapportés au Québec.

Le Centre de développement du Porc du Québec (CDPQ) a rapporté que plus de 800 000 doses de vaccins autogènes contre l'influenza A ont été vendus depuis sa mise en disponibilité au Québec. Le prochain vaccin autogène inclura la souche H3N2 2010.1 et il devrait être disponible à l'automne 2025.

Pour plus d'information au sujet de l'influenza porcine, nous vous invitons à consulter cette [page d'information](#) sur le site Internet du MAPAQ.

À retenir : Vous êtes invités à être vigilants et à signaler à votre médecin vétérinaire toute suspicion clinique d'infection à l'influenza porcine ou toute autre situation problématique de santé porcine.

Mise à jour de la situation de la diarrhée épidémique porcine (DEP) et deltacoronavirus porcin (DCVP) au Québec

Bien que ces cas aient eu lieu dans le premier trimestre de 2025, il est important d'en faire mention dans ce rapport trimestriel.

Un premier cas de DEP et DCVP a été détecté dans la région administrative de la Montérégie le 11 février dernier. Le site infecté était un élevage de porcs croisés et de sangliers. Certains

animaux démontraient des signes cliniques de diarrhée, d'anorexie et de vomissements. L'élevage n'avait jamais été infecté par ces virus par le passé. L'éleveur et le médecin vétérinaire praticien ont collaboré avec l'Équipe québécoise en santé porcine (EQSP) et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le site infecté a haussé ses mesures de biosécurité et a effectué une autoquarantaine. Une enquête épidémiologique a été réalisée et des tests ont été faits sur les sites à risques identifiés. L'origine de la contamination semble être le déchargement des animaux dans une aire de repos en Ontario.

En mars 2025, un second cas de DCVP a été diagnostiqué dans un site d'engraissement situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Il n'existe aucun lien entre ce cas et le cas du 11 février. Plusieurs porcs de l'élevage ont présenté une diarrhée grisâtre, liquide et abondante. Une enquête épidémiologique a permis d'identifier les sites à risque qui ont été testés. Seulement un résultat est revenu positif sur un second site appartenant au même éleveur. L'éleveur et le médecin vétérinaire praticien ont collaboré avec l'EQSP et le MAPAQ. Les sites infectés ont haussé leurs mesures de biosécurité et ont effectué une autoquarantaine.

Pour plus d'informations au sujet de ces maladies, nous vous invitons à consulter le site du MAPAQ : [Diarrhée épidémique porcine et deltacoronavirus porcin](#).

À retenir : Cette condition peut avoir des impacts considérables pour le cheptel porcin québécois. Nous vous rappelons que la vigilance des éleveurs et des médecins vétérinaires praticiens est essentielle afin de permettre une détection rapide de cette condition. Si vous observez un cas suspect de DEP ou DCVP, nous vous demandons de communiquer avec votre médecin vétérinaire.

Mise à jour de la situation de la de diarrhée épidémique porcine (DEP) et deltacoronavirus porcin (DCVP) en Ontario

L'Ontario a connu 4 nouveaux cas de DEP et/ou DCVP pour le quatrième trimestre de 2024 versus 31 nouveaux cas pour le premier trimestre de 2025. La majorité des éclosions ont été diagnostiqués dans les pouponnières, les porcs en engraissements et certains troupeaux de truies.

Le Swine Health Ontario (SHO) continue ses diffusions d'avis auprès des éleveurs de porcs, des médecins vétérinaires praticiens et l'ensemble de la filière porcine en l'Ontario, y compris les entreprises de transport pour hausser la vigilance par rapport à ces deux virus.

Loi sur la santé des animaux pour les longs transports d'animaux (plus de 28 heures) :

Concernant les transports de porcs transitant par l'Ontario, il est important de rappeler que tous les parcs de rassemblement et les aires de repos des animaux doivent être considérés comme étant positifs pour divers agents infectieux. Des échanges ont eu lieu lors de la dernière rencontre du Réseau canadien de surveillance de la santé porcine (RCSSP) sur des alternatives au déchargement des porcs dans ces aires de repos lors des longs transports d'animaux. Pour répondre aux exigences de la *Loi sur la santé des animaux* lorsque le transport est de plus de 28

heures, deux possibilités existent : 1) décharger les porcs dans une aire de repos pour leur fournir de la nourriture, de l'eau et un espace de repos **OU** 2) leur fournir ces trois éléments dans le moyen de transport lors d'un arrêt (sans les décharger). L'option d'éviter le déchargement des animaux est à privilégier. Cependant, il faut s'assurer de fournir de la nourriture et de l'eau ainsi qu'un espace suffisant pour que les animaux puissent se coucher dans le moyen de transport à l'arrêt. L'option d'éviter le déchargement des animaux est à privilégier. Il est important que les éleveurs s'assurent de faire appel à une compagnie de transport possédant des remorques adaptées pour répondre aux critères de la *Loi sur la santé des animaux*.

Pour plus d'information à ce sujet, il est possible de consulter le rapport du dernier trimestre du RCSSP au : [Rapport du 4^e trimestre de 2024](#)

À retenir : La hausse des cas de DEP et DCVP dans cette province rappelle l'importance d'être particulièrement vigilant avec les porcs provenant de l'Ontario, ayant côtoyé des porcs ontariens ou des porcs ayant côtoyé des parcs de rassemblement et des aires de repos ontariens.

LE RÉSEAU PORCIN

Objectifs :

Assurer une surveillance continue de la santé du cheptel porcin québécois par :

- L'établissement de partenariats pour le partage d'information
- La collecte de données de surveillance de façon continue.
- Favoriser la détection et la déclaration rapides de tout problème relatif à la santé du cheptel porcin québécois.
- Soutenir la mise en place de mesures sanitaires ou de gestion de l'élevage appropriées.
- Communiquer rapidement l'information aux personnes concernées.

Responsable du réseau :

D^{re} Roxann Hart, m.v.

Responsable du Réseau porcin (par intérim), du Réseau des petits ruminants et du secteur des cervidés

Page web : www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin